

Faits d'actualité

G. P.

Volume 40, Number 2, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103750ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103750ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

P., G. (1972). Faits d'actualité. *Assurances*, 40(2), 142–147.
<https://doi.org/10.7202/1103750ar>

Faits d'actualité

par

G. P.

I — *Montreal Board of Trade*

142

Le *Montreal Board of Trade* célèbre son cent cinquantième anniversaire. C'est un événement qu'on ne peut passer sous silence, tant l'organisme a joué un rôle important dans l'évolution et les progrès de la ville. Date de sa fondation sous le nom de « Committee of Trade », 1822 est un moment important dans l'histoire du Bas-Canada. C'est aussi celui où les marchands de Montréal appuient un projet d'union entre les deux Canada que reprendra Lord Durham seize ans plus tard. C'est celui qu'on réalisera avec des retouches en 1840, première étape de l'actuelle confédération. En 1822, le groupe anglophone se heurte au clergé catholique et aux représentants politiques des francophones. Ce sont Louis-Joseph Papineau et John Neilson qui sont chargés de faire valoir les doléances des francophones (majoritaires) qui se verraient accorder les mêmes droits politiques que les anglophones du Haut-Canada, minoritaires dans le pays nouveau, mais agissants. Malheureusement, les marchands en profitent pour faire passer quelques suggestions qui font se dresser le clergé et les politiciens qui, à l'Assemblée, représentent ses ouailles. Vouloir faire nommer les curés par Londres n'est pas la meilleure idée qui soit, non plus que mettre de côté la langue française à laquelle la population et ses représentants tiennent tellement. Malgré Edward Ellice et d'autres qui, à Londres, sont très agissants, le projet ne passe pas.

S'il est mis de côté, on le ramènera plus tard avec des variantes, quand il reviendra comme une solution aux problèmes qui séparent le Haut et le Bas Canada.

Ce n'est pas de cela qu'il faut savoir gré au Board of Trade, mais plutôt de la claire vision de ses membres en

matières économiques, de leur interventions pour réaliser la politique des chemins de fer vers les ports ouverts à l'année longue (Portland, par exemple), afin de faire de Montréal la plaque tournante et le centre de tout le commerce canadien. Les grands patrons de l'Entreprise, de la Banque de Montréal, du Pacifique Canadien et, plus tard, des Chemins de Fer Nationaux s'y rencontrent. Ils voient clair, appuient ou critiquent le gouvernement, le talonnent et ont des initiatives fécondes pour le port, pour la ville, pour le commerce du blé et plus tard pour convaincre qu'on installe une industrie puissante au terminus des chemins de fer et au point de départ du commerce maritime. Montréal leur doit beaucoup. Même s'il n'est pas un office du gouvernement comme en Angleterre, le Board of Trade a derrière lui l'influence des grosses affaires et l'oreille d'un Wilfrid Laurier tout autant que de ses successeurs, whig ou tory de la plus belle eau ou du meilleur ton. C'est du St. James Club ou du Mt. Royal Club que viennent les invitations pressantes et efficaces quand elles ne se heurtent pas à d'autres influences politiques ou s'affirme une démocratie naissante, agissante, sinon toujours triomphante. Et c'est ainsi que dans la coulisse mais avec une efficacité réelle, le Board of Trade joue son rôle par le truchement de grands bonhommes barbus et parfois bedonnants, puis imberbes ou moustachus suivant les ans et l'évolution capillaire chez les hommes, que rappellent les belles et brumeuses peintures du siècle dernier.

II — Marcel Faribault n'est plus

En Marcel Faribault, j'aimais l'homme intègre, l'intellectuel qui s'intéressait aux problèmes constitutionnels¹, l'administrateur de grandes sociétés que l'on consultait parce qu'on appréciait la qualité de ses avis. Il a été tout cela et bien

¹ Avec Robert Fowler, il a écrit une des études les plus lucides du problème constitutionnel au Canada.

d'autres choses durant sa carrière qui se termine à l'âge de soixante-deux ans. Notaire, il était le dernier d'une lignée de juristes qui s'échelonne à travers plus d'un siècle. C'est sa formation juridique (dont le premier acte fut un livre sur la fiducie) qui lui fut peut-être le plus utile au cours de sa vie.

144 Après avoir été tabellion en exercice, on le trouve secrétaire de l'Université de Montréal où il remplace M. Édouard Montpetit, grand professeur et économiste élégant et disert. Là, il se penche sur le problème de l'enseignement universitaire et sur celui de l'Université de Montréal en particulier, dont il est bientôt le centre d'influence à cause de sa puissante personnalité.

Puis, il quitte l'Université pour prendre la direction et la présidence du Trust Général du Canada : société qui applique les règles et résout les problèmes que, jeune homme, il a étudiés si attentivement, en signalant à ses lecteurs comme la conception canadienne, inspirée de l'anglaise, diffère de la française qui n'a pas évolué comme la pratique l'a fait en Angleterre : source de notre propre formule. Vers ce moment-là, on lui demande de refaire les lois d'assurances dont le métier s'accommode encore, même si elles le gênent. Il se met au travail, puis, avec deux de ses savants collègues, il livre son étude au gouvernement. Comme d'autres, elle reste sur les tablettes avec le remplacement des équipes gouvernementales. Et cependant, elle aurait mérité mieux. Plus tard, il entre à la Société Royale du Canada où à nouveau il fait sa marque, celle d'un grand juriste et d'un esprit distingué. Puis, Marcel Faribault continue sa carrière d'administrateur. On le voit aux communications, dans les assurances, à la banque, à la fiducie. Tenté par la politique, il devient l'un des conseillers du premier ministre de la Province de Québec et il entre au Conseil Législatif qui disparaît un jour comme le fruit tombe de l'arbre quand il est mûr.

Un peu plus tard encore, il va jusqu'à la politique active en prenant la direction du parti conservateur au Québec. Cette fois, c'est un échec; ses candidats, au moment de l'élection, s'écroulent les uns après les autres comme les quilles sous la poussée de la boule qui les bouscule. Il subit le sort de bien des intellectuels — Couve de Murville en France, par exemple — qui ne peuvent aller contre l'homme qui plaît à la foule ou contre une vague de fond. Arrêté un moment dans sa carrière, Marcel Faribault reprend son rôle de consultant à qui s'adressent ceux qui, en haut de l'échelle sociale, ont besoin d'avis judicieux et valables.

145

Puis, il meurt à soixante-deux ans. Quelle pitié !

III — *Lloyd's, London et l'assurance-vie*

Jusqu'ici, les souscripteurs de Lloyd's pouvaient faire de l'assurance sur la vie temporaire, à durée très limitée. La chose s'expliquait par la structure même du puissant organisme anglais dont les membres-souscripteurs très nombreux et prestigieux apportaient une garantie individuelle sans pouvoir donner à l'opération de l'assurance sur la vie la stabilité ou la continuité qu'elle exige. Pour permettre à Lloyd's d'agir dans ce domaine nouveau pour lui, il fallait une autre structure. On l'a trouvée en créant une société par action, fonctionnant comme les autres, avec une assemblée des actionnaires, un conseil d'administration, un personnel permanent attaché à l'entreprise. Pour utiliser le nom de Lloyd's, London à fond, on l'a appelée Lloyd's Life Insurance Limited. La société a un capital actions de 2,000,000 de livres, souscrit par les *Lloyd's underwriting agents* pour leur compte ou pour celui des membres de leurs syndicats. La société est logée dans le centre même de Lloyd's, à Londres. Ainsi, elle bénéficiera de certains services comme ceux des placements, de la publicité et de

la documentation en général qui est mise à la disposition des *underwriting agents*.

146 Il s'agissait d'y penser, sommes-nous tentés de dire. Mais ce serait trop facile. Et cependant, comment se fait-il qu'on n'ait pas procédé ainsi plus tôt ? Cela ne s'était jamais fait jusque là. Ailleurs, ce ne serait pas une raison. Chez Lloyd's, c'est une explication plausible. Comme est curieux ce milieu où tout change bien lentement, mais qui, malgré cela, et peut-être à cause de cela, dure et reste le grand marché de l'assurance dans le monde parce que d'excellents assureurs l'animent.

Mais comme à nous, gens d'Amérique, cela paraît lent, figé, sans cet extraordinaire dynamisme que l'on a au sud du 45° de latitude et, parfois, au nord. Lloyd's continue sa marche en avant, sur une route souvent cahoteuse. Et c'est cela qui compte. On se surprend parfois à penser : mais pourquoi continue-t-on à procéder avec une telle lenteur et de telle ou telle manière ? Mais voilà, on a agi ainsi depuis si longtemps ! C'est vrai, mais un moment vient où des mécanismes nouveaux ou des manières différentes de faire surgissent tout à coup. C'est une étape que l'on franchit. Et c'est ainsi qu'avec l'assurance sur la vie, Lloyd's London entre carrément dans une voie nouvelle, en employant des formules contraires à celles qui étaient les siennes jusqu'ici. Et pourquoi pas ? Souhaitons longue vie à Lloyd's Life Insurance Limited. Il sera intéressant de voir si l'on a attendu trop longtemps ou si, au contraire, le coup de barre arrive à temps dans un domaine sinon encombré, du moins où il y a de nombreux et puissants concurrents. On y entre avec des idées nouvelles, cependant, comme on nous le mentionne.

IV — Les avatars de l'ivressomètre

L'automobiliste a le droit de demander que son avocat assiste à l'épreuve de l'ivressomètre, vient de décider la Cour Suprême du Canada. On aurait souhaité que l'arrêt précise : dans les deux heures qui suivent l'accident, condition posée par la loi. Autrement, si l'avocat se fait attendre ou est introuvable, que vaudra l'épreuve ? Rien sans doute. Si elle n'est pas faite dans le temps fixé, elle n'aura techniquement et juridiquement aucune valeur. Sauf de permettre à l'automobiliste intéressé d'échapper à la conclusion dont l'ivressomètre apporterait les données. Le tribunal n'est pas là pour juger les faits sous l'angle de leur portée sociale; mais uniquement dans la conjoncture juridique immédiate. Il faut noter aussi qu'on ne doit pas tendre au bien général en opprimant l'individu. Mais comme il est parfois difficile d'empêcher l'individu d'user sans frein de la liberté que lui reconnaît la société.

147

V — L'envahissement du marché par les capitaux américains

Ce que l'on constate dans l'industrie, depuis au moins un quart de siècle, se retrouve au niveau des cabinets de courtage, aussi bien en Ontario que dans le Québec : les grandes maisons américaines achètent au prix fort, gardent le personnel et raflent les affaires. On est libre d'en penser ce que l'on veut. Le gouvernement d'Ontario, lui, réagit avec une loi de défense qui est sur le point d'être votée si elle ne l'est pas déjà.

Il s'agit d'un phénomène assez généralisé, puisqu'il gagne l'Angleterre petit à petit. Par le truchement de certains bureaux anglais, les Grands du courtage de l'assurance se préparent ainsi à pénétrer dans le Marché Commun. Comme au Canada, il appartient aux cabinets intéressés de s'organiser s'ils veulent garder leurs positions. Ce n'est pas facile et c'est coûteux. Le jeu en vaut la chandelle, cependant, si les gouvernements veulent bien reconnaître l'effort de ceux qui résistent.